

La caractéristique la plus remarquable de la dépression des années 1930 est que cette dernière n'a provoqué qu'une proportion exceptionnellement faible de pertes dues à l'incendie, accompagnée d'un taux correspondant élevé de profits tirés de la vente d'assurance-feu. Les chiffres des deux proportions paraissent ci-dessous; les premiers donnent les pertes encourues par rapport aux primes perçues et les autres, le profit tiré de la vente d'assurance-feu par rapport aux primes perçues. L'état montre aussi l'expérience de la décennie 1919-1928, en matière d'assurance.

Année	Proportion de pertes dues à l'incendie	Taux du profit provenant de la vente d'assurance-feu	Année	Proportion de pertes dues à l'incendie	Taux du profit provenant de la vente d'assurance-feu
	%	%		%	%
1919-28.....	52-20	4-70	1938.....	40-91	10-07
1920.....	53-84	1-96	1929-38.....	48-42	6-52
1930.....	57-80	0-85	1939.....	38-40	12-57
1931.....	59-47	-2-45	1940.....	36-84	13-72
1932.....	64-10	-5-73	1941.....	36-13	6-30
1933.....	52-09	5-43	1942.....	43-07	6-52
1934.....	40-92	15-41	1943.....	47-04	5-64
1935.....	36-25	15-61	1944.....	52-56	-6-99
1936.....	34-99	15-84	1945.....	52-43	-6-13
1937.....	34-88	14-99			

Il est à remarquer que la période la plus critique de la dépression, soit de 1934 à 1937, a aussi vu une proportion exceptionnellement basse de pertes et un taux élevé de profits tirés de la vente d'assurance; ces caractéristiques ont persisté durant la guerre jusqu'à ce que, avec le relâchement de la production industrielle de guerre, le contraire se produise de façon marquée.

L'explication avancée par plusieurs assureurs au sujet de cet écart de l'expérience prévue mentionnée ci-dessus, est que la gravité de la dépression durant les premières années a eu pour effet d'éliminer pratiquement la part des propriétaires dans leurs édifices occupés pour fins commerciales, de sorte que les bénéfices n'étaient pas de nature à les pousser à l'incendie volontaire. D'autre part, les organisations qui s'occupent de la prévention des incendies considèrent ce changement comme une preuve de l'efficacité de leurs programmes de publicité et d'éducation sur la conservation de la propriété. Peut-être faut-il une plus longue expérience des conditions d'après-guerre pour se prononcer sur l'un ou l'autre de ces points de vue, mais au moment de la présente rédaction, la perspective d'une réduction prochaine de la proportion des pertes dues à l'incendie n'est pas encourageante.

Taux des primes d'assurance-feu.—Les gros profits qui découlent de la vente d'assurance, indiqués à l'état ci-dessus, ne peuvent être attribués à une augmentation du taux des primes. Ce taux a diminué graduellement durant les quinze dernières années et même avant. Le taux global pour tous les risques, quels que soient les termes des contrats, est en 1945 de 72 cents le 100 dollars d'assurance, tandis qu'en 1929, le taux correspondant est de 82 cents et en 1918, de \$1.06. Ce taux global, toutefois, est sujet à l'influence des proportions relatives de polices d'un an et de trois ans émises par les compagnies; une augmentation des polices de trois ans rehausse naturellement le taux global de primes. Une estimation plus juste du changement durant toute période est obtenue par l'étude séparée des polices à long et à court terme. C'est ce qui a été fait pour les années 1939-1945, alors que les données relatives aux polices d'un an ont été étudiées séparément et les données relatives aux polices à long terme ont été ramenées à la base d'un an. Il en résulte un changement du taux des primes des polices d'un an, par 100 dollars d'assurance, de 49 cents en 1939 ou de 92 cents en 1922 à 46 cents en 1945.